

# ASSISTANT(E) DE SERVICE EN SANTÉ AU TRAVAIL ET PRÉVENTEUR : GÉRER LES RISQUES PROFESSIONNELS & AT/MP

Les dispositions de la loi du 2 août 2021

**Nouveau**

## PROGRAMME

### Définitions

- Les dangers et les risques
- Les accidents du travail (AT)
- Les maladies professionnelles (MP)
- Contexte réglementaire : loi du 2 août 2021
- Votre vision de ces problématiques
  - atelier pictographique

### Prévenir, déclarer, enregistrer et suivre les AT/MP

- Cas d'accidents du travail
- Les mécanismes de reconnaissance des MP
  - les 118 tableaux
  - cas de jurisprudence
- Obligation de l'employeur de prévenir les AT/MP
- Prévention des AT/MP et DUERP

Atelier pratique : évaluation des risques à partir des données ou documents internes à l'entreprise (fiche d'entreprise, éléments de traçabilité...)

### Rôle des acteurs de la santé au travail

- Le médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire
- Les instances CSE et sa CSSCT
- animateur et responsable sécurité
- DREETS, CARSAT, OPPBTP, ANACT

Atelier : savoir interagir et collaborer avec le médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire, le CSE-CSSCT. Projet visant à la réduction des AT/MP

### Contribuer à l'information, la sensibilisation

- Danger, risque et évaluation des risques : les points clés
- Exposition professionnelle
- Maladie professionnelle
  - MEE, QVCT

Atelier : lancement d'un projet de prévention sur les pathologies professionnelles

### Focus sur les risques professionnels

- Liés aux phénomènes :
  - physiques
  - chimiques
  - biologiques
    - cas de la COVID
- Liés à l'organisation du travail, au fonctionnement
  - cas des RPS
- Liés à l'activité physique
  - cas des TMS
  - cas du télétravail
- Liés aux lieux de travail
- Le risque routier

Atelier : cas particulier du risque de cyberattaque

### Focus sur les pathologies professionnelles

- MP liées à l'environnement de travail (bruit, vibrations...)
- MP liées aux activités physiques
- MP liées à l'utilisation de produits chimiques : CMR
  - focus sur l'amiante
- Les expositions aux risques biologiques
- Les allergies professionnelles et dermatoses
- Les horaires atypiques

Atelier : action de sensibilisation en lien avec la loi du 2 août 2021 et analyse d'un cas de jurisprudence lié à une reconnaissance de MP

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

### DATES

05 au 06 octobre 2023

### ESPACE DE FORMATION

Paris-Montparnasse

**DURÉE**  
2 jours

**1810 € ht**  
repas inclus

**RÉF. RPPA**

Culture prévention  
et risques pro

### OBJECTIF

Etre capable d'agir dans son rôle d'assistant(e) en santé au travail ou de préventeur, face aux risques professionnels et AT/MP en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire

### COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Savoir définir un danger et identifier un risque majeur
- Comprendre ce qu'est une exposition professionnelle
- Faire le lien entre une exposition et une pathologie
- Etre capable de s'informer sur les principales pathologies au travail
- Savoir définir une maladie professionnelle (MP)
- Connaître les étapes clés du mécanisme de la reconnaissance de MP
- Exploiter le DUERP
- Intégrer les dispositions de la loi santé de 2 août 2021
- Repérer les risques professionnels
- Collaborer avec les médecins du travail et l'équipe pluridisciplinaire

### PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant(e) de service de santé au travail (ASST)
- Membres de l'équipe pluridisciplinaire des SPST
- Préventeur
- animateur, référent sécurité
- Service RH



## INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF





Formation animée par :  
**NATHALIE PILOT**

- Ingénieur prévention sécurité
- Consultante en prévention des TMS, RPS et QVT

«Les assistant(es) de service de santé au travail et les préventeurs doivent pouvoir devenir des acteurs efficaces de la gestion des risques & AT/MP. La formation proposée cible tant les compétences opérationnelles à acquérir que le savoir-être à mettre en oeuvre.

Beaucoup de compétences essentielles! Et d'actualité, avec le renforcement de la prévention dans le cadre de la loi santé du 2 août 2021.»

Nathalie PILOT

Pré-requis : Exercer une fonction en lien avec la sécurité, la prévention en santé au travail, le maintien en emploi ou la qualité de vie et des conditions de travail

## LES + DE VOTRE FORMATION



### VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique assure un suivi individuel de l'apprenant. Elle vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions post-formation et le lien avec le formateur.



### VOTRE CONSULTANTE

Votre consultante vous propose une formation très participative. La mise en oeuvre d'ateliers pratiques vous permettront de réfléchir à ce que vous pourrez mettre en place dans environnement professionnel



### VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

#### Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S



## HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.  
Les formations se terminent à 17h10.



## ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.



## PLANS D'ACCES



**Votre contact**  
Anne-Françoise ALLAIN  
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr